



## Équité

**Section de la politique :** Conseil

**Sous-section de la politique :** Développement des Affaires et gestion des risques

**Titre de la politique :** Équité

### Énoncé de politique

Water Polo Canada (« WPC ») tient à fournir à chaque personne associée au sport du water-polo des occasions d'atteindre son plein potentiel quant à la forme physique et à l'excellence. WPC veut fournir un milieu de travail et de sport où les possibilités sont justes et équitables.

### Raison d'être

L'équité est un ensemble de pratiques fondées sur le traitement équitable, égal et juste de toutes les personnes, sans égard à leur genre, leur race, leur origine, leur lieu de naissance, leur couleur, leur origine ethnique, leur citoyenneté, leurs croyances, leur orientation sexuelle, leur invalidité, leur âge, leur état matrimonial, leur situation familiale ou une infraction criminelle pour laquelle un pardon a été octroyé.

WPC veut assurer l'accès à des activités sportives à toutes les personnes vivant au Canada. WPC prendra des mesures claires pour favoriser la participation au water-polo. WPC fera en sorte que l'équité soit un élément clé envisagé lorsqu'elle développera, actualisera ou mettra en œuvre ses politiques et programmes.

L'équité ne repose pas nécessairement sur un traitement uniforme de toutes les personnes. Certains peuvent avoir besoin d'un traitement différent pour qu'il soit équitable. WPC adoptera un rôle de leadership en s'engageant clairement à une participation complète et équitable à tous les échelons de l'organisation.

### Application

Water Polo Canada prendra la responsabilité de créer un programme de formation efficace sur lequel fonder une culture d'équité dans le sport. Des efforts seront faits pour sensibiliser les membres, entraîneurs, athlètes et la communauté sportive en général aux questions d'équité et pour approfondir leurs connaissances sur le sujet.

WPC offrira à tous les membres un éventail complet et équitable d'occasions de participation active dans l'organisme et ses orientations.

WPC ne demandera ni n'acceptera de commandite de toute entreprise qui exerce une discrimination contre des personnes en raison de leur genre, leur race, leur origine, leur lieu de naissance, leur couleur, leur origine ethnique, leur citoyenneté, leurs croyances, leur orientation

sexuelle, leur invalidité, leur âge, leur état matrimonial, leur situation familiale ou une infraction criminelle pour laquelle un pardon a été octroyé ou lorsqu'une suspension de casier judiciaire a été ordonnée.

Tout athlète, entraîneur, administrateur ou bénévole de WPC est invité à contester toute décision de WPC qui ne reflète pas à son avis le principe d'équité. Cette contestation doit suivre la politique d'appel et la démarche décrite dans les documents de gouvernance de WPC.

## **Responsabilités**

### **Entité**

Conseil d'administration

### **Action**

Jouer un rôle positif de sensibilisation à l'équité et de compréhension de ses éléments parmi les sections provinciales et les clubs membres.

DG

1. Voir à ce que l'atteinte de chances égales sont 1. un élément clé du développement, de l'actualisation ou de la mise en œuvre des programmes, politiques et projets de WPC et à déterminer, promouvoir et soutenir les préoccupations et les besoins de même qu'à favoriser une inclusion complète.
2. Atteindre une participation équilibrée et équitable dans l'administration, les politiques et les programmes de WPC.
3. Jouer un rôle positif de sensibilisation à l'équité et de compréhension de ses éléments parmi les entraîneurs, les officiels et les bénévoles.

### **Limites**

Aucunes

### **Références**

Lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne  
Politiques d'équité de Sport Canada

### **Revue et approbation**

Février 2017